

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B221-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B221

OBJET : Aménagement du territoire - Validation et modification de programmes d'opérations d'entrées de ville

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

08_2_01

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Aménagement du territoire / Entrées de ville.

Objet : Validation et modification de programmes d'opérations d'Entrées de ville.

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet, d'une part, la validation des programmes d'opérations d'entrées de villes de Fuveau - RD46 Avenue du 8 mai 1945, Le Puy-Sainte-Réparade - RD13 Avenue de Provence, Rousset - Boulevard de la Cairanne, Saint-Antonin-sur-Bayon RD17/RD17f Le Bouquet, Saint-Paul-Lez-Durance - RD952, Trets - RD12 Avenue Léo Lagrange et, d'autre part, l'approbation de la modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Meyrargues - Avenue Frédéric Mistral / Cours des Alpes.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée, par délibération n°2000_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, à mettre en oeuvre les aménagements liés à la compétence facultative « Entrées de ville ».

Au cours de l'année 2012, les études préliminaires réalisées en concertation avec les communes ont permis d'aboutir à l'élaboration des programmes d'opérations d'entrée de villes de Fuveau - RD46 Avenue du 8 mai 1945, Le Puy-Sainte-Réparate - RD13 Avenue de Provence, Rousset - Boulevard de la Cairanne, Saint-Antonin-sur-Bayon RD17/RD17f Le Bouquet, Saint-Paul-Lez-Durance - RD952, Trets - RD12 Avenue Léo Lagrange.

Par ailleurs, les études de « projet » de l'entrée de ville de Meyrargues - Avenue Frédéric Mistral / Cours des Alpes ont révélé la nécessité d'adapter les aménagements projetés lors des phases antérieures. En conséquence, le périmètre d'intervention, le programme de l'opération et l'enveloppe financière qui lui est affectée doivent être modifiés.

La présente délibération a pour objet la validation de nouveaux programmes et l'approbation de la modification du programme des opérations d'entrée de ville tels que détaillés ci-après.

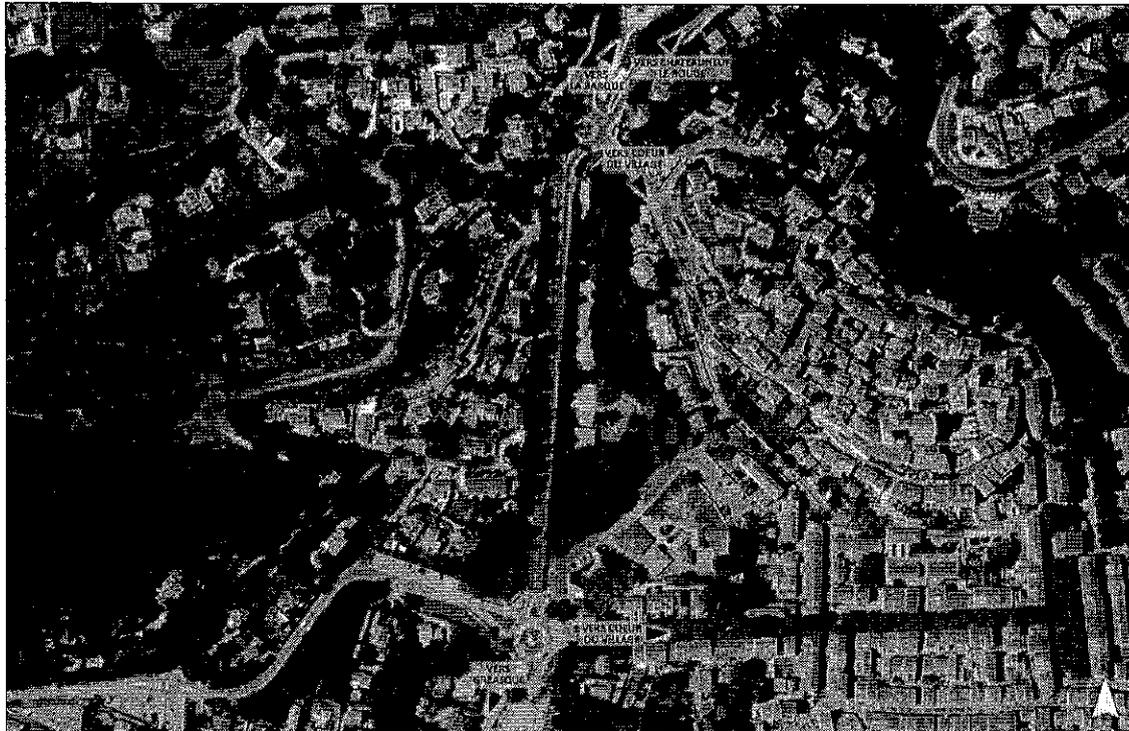
Fuveau - RD46 Avenue du 8 mai 1945 - Estimation 750.000 € TTC

Le projet s'implante à l'Ouest de la commune de Fuveau sur un tronçon de 310 mètres de l'avenue du 8 Mai 1945 (RD46). Il est situé entre le carrefour giratoire de l'avenue Célestin Barthélemy, et le carrefour giratoire de la rue Chanoine Moisan.

Actuellement, cette section de RD46 en agglomération se caractérise par une large voie rectiligne propice à la vitesse des véhicules. Celle-ci est bordée de talus, de fossés et ne présente aucun aménagement pour les piétons et les cycles. La requalification de l'entrée de ville Ouest de Fuveau est un enjeu important pour la commune et ses habitants. A terme, cet équipement adapté, normalisé et dédié à l'ensemble des usagers permettra de relier le Nord et le Sud de la ville.

Ainsi, il convient de réaliser les aménagements tels que détaillés ci-après :

- la réduction et la requalification de la voie ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création d'une promenade paysagère, de trottoirs et de pistes cyclables;
- le réaménagement des arrêts de bus pleine voie ;
- la sécurisation des traversées piétonne ;
- la création de stationnements longitudinaux normalisés;
- la requalification paysagère des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Le Puy-Sainte-Réparate - RD13 Avenue de Provence - Estimation 600.000 € TTC

L'opération est située au Sud-Est de la commune du Puy-Sainte-Réparate sur un tronçon de 150 mètres de l'avenue de Provence (RD13) depuis la limite d'agglomération en direction de Venelles.

Actuellement, cette section de RD13 située en agglomération se caractérise par une large voie rectiligne engendrant une vitesse excessive des véhicules. Cette voie est bordée de talus et fossés ne présentant aucun aménagement pour les piétons et les cycles. La requalification et la pacification de cette entrée de ville sont un enjeu important pour la commune et ses habitants.

Ainsi, il convient de réaliser les aménagements suivants :

- la réduction et la requalification de la voie ;
- la création d'un îlot central paysagé ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création de pistes cyclables ;
- la requalification paysagère des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Rousset - Boulevard de la Cairanne - Estimation 1.000.000 € TTC

L'aménagement envisagé se situe au Sud-Ouest de la commune de Rousset. Il se déploie sur environ 350 mètres sur le boulevard de la Cairanne depuis l'intersection avec la RD56 à l'Ouest et l'avenue de Manéou à l'Est.

L'intervention programmée sur ce boulevard a pour objectifs de sécuriser les différentes intersections qui le jalonnent, d'intégrer les modes de déplacements doux, de prendre en compte le développement de la Commune et de mettre en valeur l'entrée Sud-Ouest du village.

En conséquence, le programme du projet se définit comme suit :

- la requalification et la sécurisation du carrefour du boulevard de la Cairanne et de la RD56 ;
- la réduction de la voie avec création de plateaux traversants et d'une « zone 30 »;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création de trottoirs normalisés sur l'ensemble du projet ;
- l'intégration de pistes cyclables suivant l'emprise foncière disponible ;
- l'aménagement de stationnements le long du boulevard ;
- la requalification paysagère des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



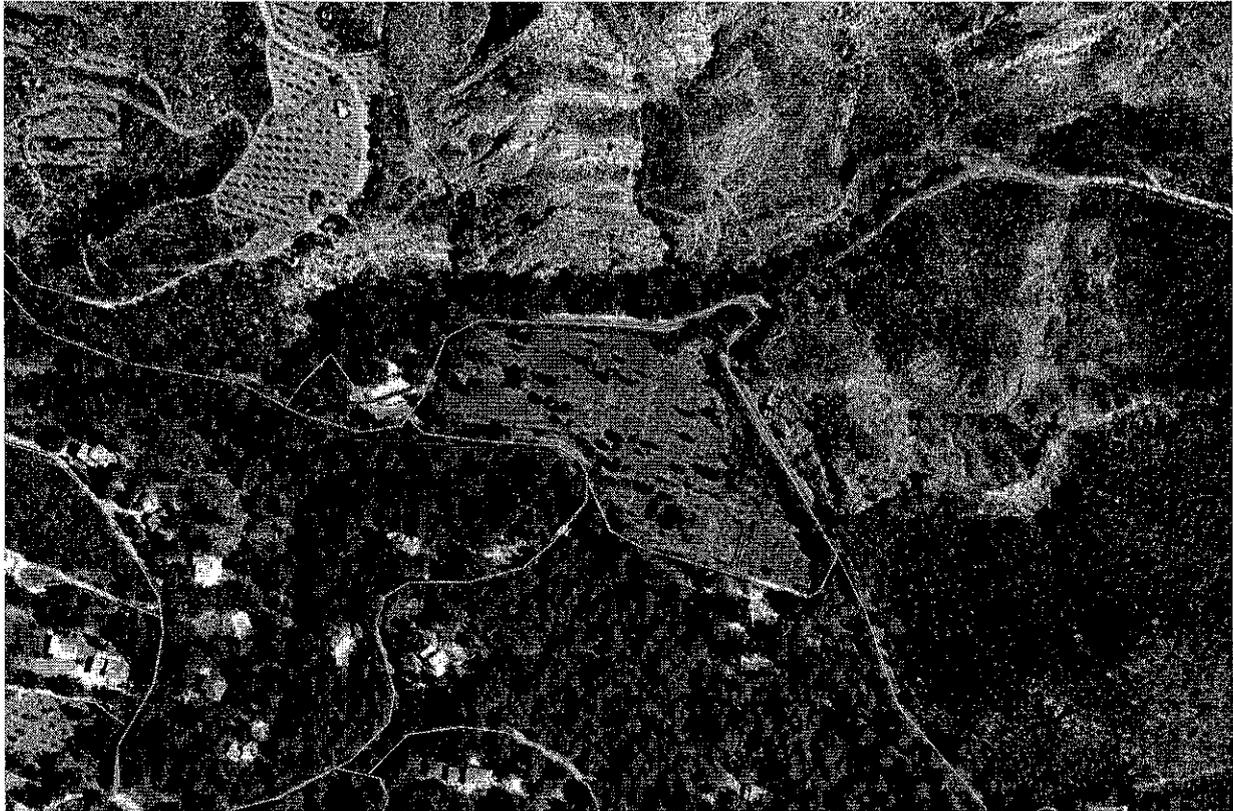
Saint-Antonin-sur-Bayon RD17/RD17f Le Bouquet - Estimation 400.000 € TTC

L'opération se situe à l'Ouest de la commune du Saint-Antonin-sur-Bayon. Elle se développe sur environ 150 mètres sur la RD17 80 mètres sur la RD17f.

Ce carrefour de routes départementales, peu lisible, comprend également un accès à un parking, un point collecte des déchets ménagers et des arrêts bus scolaire. L'objectif de l'opération est de pacifier et sécuriser la circulation de l'ensemble des usagers de ce lieu sans en altérer la beauté naturelle.

Il est donc nécessaire de réaliser les aménagements suivants :

- la modification du carrefour des RD17 et RD17f ;
- l'aménagement d'espaces piétonniers;
- l'aménagement des arrêts de bus ;
- la limitation du stationnement anarchique sur les accotements ;
- la valorisation paysagère des accotements, des talus et des espaces résiduels;
- l'adaptation de la signalisation routière.



Saint-Paul-Lez-Durance - RD952 - Estimation 500.000 € TTC

L'opération se situe au Sud de la commune du Saint-Paul-Lez-Durance. Elle se développe sur environ 540 mètres sur la RD952 depuis le carrefour de la rue du cimetière jusqu'au carrefour de la RD11.

La section de route départementale concernée par cette requalification est située sur l'itinéraire ITER. De fait, les aménagements projetés doivent répondre aux prescriptions de ces convois « très exceptionnels » et toute intervention in situ est complexe. Les objectifs de cette opération sont, d'une part, la valorisation de l'entrée du village, et d'autre part, la diminution de la vitesse des automobilistes par une meilleure gestion des flux routiers.

Il est donc nécessaire de réaliser les aménagements urbains et paysagers suivant :

- la création de carrefours à feux ;
- la modification du carrefour de la rue des vignes et de la RD952 ;
- la sécurisation des traversées piétonnes ;
- le réaménagement des arrêts de bus pleine voie ;
- la valorisation paysagère de l'accotement, des talus et des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Trets - RD12 Avenue Léo Lagrange - Estimation 450.000 € TTC

L'aménagement projeté s'implante au Nord de la commune de Trets sur environ 100 mètres de l'avenue Léo Lagrange depuis l'intersection avec la RD12b au nord jusqu'à l'avenue René Gassin vers le cœur de ville.

L'élargissement programmé du pont SNCF en périphérie du village est l'opportunité d'offrir une véritable entrée de ville Nord à la commune de Trets. La dilatation de cette voie supprimera ce point de congestion de l'agglomération Tretsoise. Cela permettra ainsi à l'avenue Léo Lagrange d'acquérir un réel statut d'entrée de ville et apportera à tous les usagers une amélioration significative.

De fait, le programme du projet se caractérise comme suit :

- la modification du tracé de la chaussée à 5,50m ;
- la création d'une « zone 30 » ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création de cheminements piétons normalisés sur l'ensemble du projet ;
- l'aménagement de stationnements le long de l'avenue ;
- le traitement paysager des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.



Meyrargues – Av. Frédéric Mistral / Cours des Alpes - Estimation 700.000 € TTC

Rappel

L'opération d'entrée de ville se situe au Nord du cœur du village de Meyrargues, au niveau du carrefour de la RD96 - Avenue Frédéric Mistral et du cours des Alpes.

Par délibération n° 2012_B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012, la Communauté approuvait le programme suivant :

- réaménagement du carrefour en « T » normalisé et sécurisé ;
- rétrécissement et remise en état de la chaussée ;
- création de trottoirs et trottoirs partagés (piétons/cycles) aux normes sur l'ensemble du projet ;
- réalisation de traversées piétonnes sécurisées ;
- réaménagement d'arrêts de bus pleine voie ;
- traitement paysagé des délaissés et espaces résiduels ;
- adaptation de la signalisation routière ;
- normalisation de l'éclairage public.

Modifications apportées

Réalisées en concertation avec le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France, les études d'avant projet ont mis en exergue les importants enjeux patrimoniaux et

paysagers de cette entrée de ville. En effet, le projet se trouve dans le périmètre proche du château de Meyrargues. De plus, le périmètre de l'intervention a du être agrandi afin de permettre des raccordements adaptés et sécurisés sur les équipements existants. De fait, les nouvelles exigences qualitatives, paysagères et techniques de cette opération nécessitent aujourd'hui une adaptation de son programme et de son enveloppe financière.

En complément des éléments précédemment validés, le nouveau programme comprend :

- l'augmentation du périmètre d'intervention pour le porter à 150 mètres sur la RD96 et 75 mètres sur le cours des Alpes.

La nouvelle estimation de cette opération s'élève à 700 000,00 € TTC.



Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L214.1 et L214.3 ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2010-A088 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 approuvant le création de l'autorisation de programme 50 AP2010 pour un montant de 4 M€ ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 validant l'Autorisation de Programme 2012 des Entrées de Ville et la modification de l'AP2010 pour un montant de 6 M€ ;

VU l'avis de la Commission Transport, parcs de stationnements et réseaux routiers en date du 30 avril 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les programmes d'opérations des entrées de ville de :
 - Fuveau - RD46 Avenue du 8 mai 1945 ;
 - Le Puy-Sainte-Réparate - RD13 Avenue de Provence ;
 - Rousset - Boulevard de la Cairanne ;
 - Saint-Antonin-sur-Bayon RD17/RD17f Le Bouquet ;
 - Saint-Paul-Lez-Durance - RD952 ;
 - Trets - RD12 Avenue Léo Lagrange.

- **APPROUVER** la modification de programme technique et financière de l'opération d'entrée de ville de Meyrargues - Avenue Frédéric Mistral / Cours des Alpes ;

- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ces programmes ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 AP2010 pour Fuveau - RD46 Avenue du 8 mai 1945 et Meyrargues - Avenue Frédéric Mistral / Cours des Alpes et Opération 50 AP Globale (2012) pour Le Puy-Sainte-Réparate - RD13 Avenue de Provence, Rousset - Boulevard de la Cairanne, Saint-Antonin-sur-Bayon RD17/RD17f Le Bouquet, Saint-Paul-Lez-Durance - RD952 et Trets - RD12 Avenue Léo Lagrange, qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Validation et modification de programmes d'opérations d'entrées de ville

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



23 MAI 2013